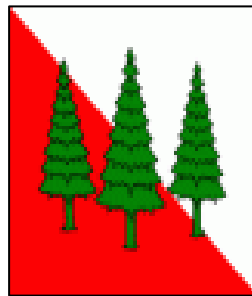


# *Conseil Communal d'Epesses*

## *Procès-verbal de la séance*



*du 16 mars 2009*



---

**Les membres du Conseil Communal d'Epesses ont été convoqués en assemblée  
le lundi 16 mars 2009 à 20 :00 à la salle du Conseil d'Epesses avec,  
pour ordre du jour :**

<b>OUVERTURE DE SEANCE - APPEL DES MEMBRES</b>	<b>3</b>
<b>1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</b>	<b>3</b>
<b>2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 DECEMBRE 2008</b>	<b>3</b>
<b>3. PREAVIS MUNICIPAL N° 1/09 RELATIF A LA « FUSION DES 5 COMMUNES » POUR LA, SEANCE DU 16 MARS 2009 DES CONSEILS COMMUNAUX DE CULLY, EPESES, GRANDVAUX, RIEUX ET VILLETTE, ADOPTE EN SEANCES DE MUNICIPALITES, LE 9 FEVRIER 2009</b>	<b>3</b>
<b>4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE</b>	<b>4</b>
<b>5. COMMUNICATIONS DU BUREAU</b>	<b>4</b>
<b>6. DIVERS</b>	<b>4</b>
<b>CONTRE-APPEL – CLOTURE DE SEANCE</b>	<b>5</b>



### Ouverture de séance - Appel des membres

Le Conseil ayant été convoqué régulièrement, le quorum étant atteint, le Président, L. Fonjallaz, salue la Municipalité et l'assemblée, puis ouvre cette séance.

La secrétaire procède à l'appel : 26 membres sont présents, 3 Conseillers communaux sont excusés, 1 Conseiller est annoncé avec un peu de retard pour des raisons professionnelles.

### 1. Adoption de l'ordre du jour

Le Président énonce l'ordre du jour qui est ensuite voté et accepté à l'unanimité.

### 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2008

Chacun ayant reçu par courriel et / ou par courrier (3 personnes sans adresses mail) le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2008, sa lecture n'est pas demandée. Le procès-verbal est soumis au vote et est accepté à l'unanimité.

### 3. Préavis municipal n° 1/09 relatif à la « fusion des 5 communes » pour la, séance du 16 mars 2009 des Conseils communaux de Cully, Epesses, Grandvaux, Riex et Villette, adopté en séances de municipalité, le 9 février 2009

L. Fonjallaz nous communique un correctif concernant la convention de fusion transmis par la GroPil, à savoir, à l'article 17 – Règlements, lettre b), 2<sup>ème</sup> point :

✚ « Règlement sur le stationnement dans le village de Riex et ses abords du 18.09.2001 et non du 30.11.2001 » ;

à l'article 19 – Incitation financière, au 2<sup>ème</sup> paragraphe :

✚ « Selon le calcul indicatif effectué par le Département de l'Intérieur, ce montant est de Fr. 1'950'000.— et non de Fr. 1'975'000.— ».

Le Président explique la procédure qu'il y a lieu de tenir ce soir :

✚ lecture des conclusions du préavis municipal n° 1/09 ;

✚ lecture du rapport de la commission idoine ;

✚ lecture de la convention de fusion ; après chaque article, la discussion est ouverte ; si celle-ci n'est pas demandée, l'article est accepté tacitement ; dans le cas où la discussion est souhaitée, elle est suivie d'un vote ;

✚ suivra une suspension de séance, afin que les cinq Conseils communaux soient prêts à voter dite convention ; la votation sera en effet simultanée et doit porter bien évidemment sur la même convention (selon recommandations du Service juridique de l'Etat de Vaud) ;

✚ la séance reprendra ensuite et nous passerons à la votation de l'ensemble de la convention.

L. Fonjallaz donne lecture des conclusions du préavis municipal cité sous rubrique :

✚ « D'adopter la convention de fusion des cinq communes de Cully, Epesses, Grandvaux, Riex et Villette telle qu'elle vous a été remise en annexe au présent préavis ».

#### Rapport de la commission

La parole est donnée à Ch. Dick, rapporteur de la commission ad hoc, également constituée de P. Fonjallaz, président, M. Massy, B. Duboux et A. Paley. Dite commission s'est réunie à deux reprises, le 24 février et le 2 mars 2009. B. Duboux est excusé lors de la première assemblée.



Après lecture du préavis et de la convention y relative par Madame le Syndic, de nombreux articles ne font l'objet d'aucun commentaire. En revanche, les articles 2 – 3 – 6 – 7 – 8 -17 sont soumis à débats et discussions.

La commission soulève également des questions concernant le « Registre du commerce », ainsi que les « Transports publics ».

En conclusion, malgré quelques « imperfections et désaccords », la commission idoine propose à l'assemblée, ce à la majorité des membres moins une abstention, d'adopter la convention de fusion des 5 communes de Cully, Epesses, Grandvaux, Riex et Vilette.

Puis, la convention de fusion est lue par notre Président, article par article (20), avec ouverture de discussion, comme stipulé plus haut ;

L'article 14 – Budgets et comptes (alinéa 3) fait l'objet d'une question de la part de J.-M. Badoux :

✚ « pourquoi le SIEL est concerné par cet article et non l'établissement scolaire » ?

F. Gross, représentante du comité intercommunal pour la commune d'Epesses et vice-présidente de ce conseil, ainsi que N. Gross, Syndic, apportent des éclaircissements à ce propos : dite convention a été modifiée à la demande du service juridique de l'Etat de Vaud et du SeCRI. Nous passons, ensuite, au vote pour l'acceptation de cet article tel qu'il a été lu : il se voit accepté à l'unanimité.

La lecture des articles suivants est reprise par notre Président ; ils ne font l'objet d'aucune remarque.

La séance est suspendue. Les autres Conseils communaux sont avertis que la Convention qui vient d'être travaillée en assemblée n'est soumise à aucune modification de la part du Conseil communal d'Epesses. Nous restons dans l'attente de la quittance des autres Conseils.

Réouverture de séance.

Les Conseils communaux de Cully, de Grandvaux, de Riex et de Vilette ont également accepté les articles de la convention sans amendement.

La parole n'est pas demandée.

Ch. Dick, rapporteur, relit les conclusions ; le préavis municipal 1/09 et sa convention sont soumis à votation. Ceux-ci sont acceptés à l'unanimité, moins une abstention.

Point de situation sur le processus de fusion depuis les différents conseils communaux de Cully, Epesses, Grandvaux, Riex et Vilette apporté par Florence Gross. Persévérance est le maître mot, tout n'est pas forcément acquis par le vote positif de ce soir !

#### **4. Communications de la Municipalité**

✚ J. Oberli nous renseigne sur la situation actuelle de la plage de la Budaz et sa passerelle ; il nous apprend que les oppositions ont été levées.

#### **5. Communications du Bureau**

A ce jour, la prochaine séance du Conseil n'est pas fixée définitivement ; elle aura toutefois lieu dans la 2<sup>ème</sup> partie du mois de juin à venir ; l'assemblée en sera dûment informée.

#### **6. Divers**

✚ P. Fonjallaz souhaite un point de situation en relation avec le syndicat ; J. Oberli, Municipal, le renseigne.

✚ J.-M. Dupont souhaite un point de situation sur l'état de la route de la Bastioulaz ; J. Oberli le renseigne également et confirme que des travaux vont être entrepris.



- ✦ F. Gross nous communique les résultats des votations de trois autres Conseils communaux :  
Cully, accepte à l'unanimité ; Riex, à l'unanimité moins 1 abstention ; Grandvaux, avec 47 oui, 3 non et 1 abstention ; les résultats de Villette ne sont pas encore connus.

Il n'y a plus questions, ni commentaires.

### **Contre-appel – Clôture de séance**

La secrétaire procède au contre appel.

Le Président L. Fonjallaz, nous remercie de notre présence et nous souhaite, à toutes et tous, une belle fin de soirée et clôt la séance.

Séance levée à 21 :20

**Ainsi délibéré à Epesses, le 16 mars 2009**

**Pour le Conseil communal**

**Le Président**

**Louis Fonjallaz**



**La Secrétaire**

**E. Delley Leuenberger**